

28 mai 2015 -16:02

Appartient à Conseil des ministres du 29 mai 2015

Accord entre la Belgique et le Luxembourg concernant l'échange et la protection des informations classifiées

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé l'avant-projet de loi portant assentiment à l'accord* entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg concernant l'échange et la protection réciproque des informations classifiées.

De manière générale, l'accord prévoit un cadre de protection pour les informations classifiées échangées par les deux États. Cet échange peut aussi avoir lieu dans le cadre de contrats. La possibilité de conclure des contrats classifiés avec des contractants implique en outre un réel impact économique.

* fait à Luxembourg le 9 février 2012

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>